

Professionnels de la VAE

Foire aux Questions



Comment le dispositif Expérience sans frontières répond aux enjeux économiques actuels ?

Voir le replay 

> Quels sont les partenaires de proximité ?

Nous sommes en partenariat avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) Hauts-de-France, le Pôle Emploi des Hauts-de-France, AGIR abcd, le réseau des GRETA, et toute structure étant en mesure de nous prescrire des candidats.

> Quelle est la différence entre VAE sans frontières et Expérience sans frontières ?

Dans le cadre de VAE sans frontières, l'objectif était l'obtention d'un diplôme français en lien avec leurs expériences professionnelles. Sur Expérience sans frontières, l'objectif est l'insertion durable des bénéficiaires en mobilisant les dispositifs de formation existants. C'est un parcours à la carte en fonction du projet du bénéficiaire.

> Quels sont les financements de ces différents modules durant le parcours ?

Les financements sont de droit commun d'où la nécessité de travailler en partenariat avec les différents interlocuteurs afin de faciliter la mise en place des financements.

> Comment intervient Pôle Emploi ?

Pôle Emploi peut nous prescrire des bénéficiaires potentiels. De la même façon, le conseiller Pôle Emploi peut faciliter la mise en œuvre des dispositifs nécessaires (PMSMSP, financement formation...) à la bonne conduite du projet professionnel du candidat.

> Comment est financé l'accompagnement proposé par le référent de parcours des GRETA ?

Il est financé grâce aux fonds européens notamment le FAMI, Fond d'Asile Migration et Immigration.

> Vaut-il mieux envoyer les candidats directement vers les GRETA ou plutôt, vers Expérience sans frontières ?

Si vous avez repéré un candidat potentiel, il est préférable de l'envoyer directement vers Expérience sans frontières afin de l'intégrer au dispositif. Dans un second temps, il sera orienté vers un référent de parcours du réseau des GRETA.

> Quel est le rôle de Suzon ?

Elle est le premier filtre et est en charge de prendre contact avec les potentiels bénéficiaires, de leur présenter le dispositif et de recueillir un premier diagnostic des possibilités. Elle fait ensuite le lien avec la collègue, Lise MACHUREZ qui est conseillère bilan et qui procédera au diagnostic du parcours du candidat et à l'élaboration d'un plan d'actions.

> A-t-on toujours l'obligation d'obtenir des preuves de l'expérience ?

Non, cela n'est plus nécessaire sauf si une possibilité de VAE est envisagée. Ce n'est pas un réquis pour intégrer le candidat au dispositif Expérience sans frontières.

> Les premiers candidats ont-ils déjà été repérés ?

Oui, à ce jour, 21 candidats ont été sensibilisés et sont en cours de diagnostic. Ils seront ensuite orientés vers le référent de parcours afin de mettre en œuvre le plan d'actions identifié lors du diagnostic.

> La régularité des situations est-elle une condition pour entrer dans le dispositif ?

Oui, il faut que la personne soit en situation régulière et qu'elle ne soit pas en cours d'obtention de la nationalité française sinon, elle ne pourra être intégrée au dispositif.

> Concernant la souplesse sur les preuves pour la VAE, concerne-t-elle exclusivement l'Éducation nationale ?

Oui, car nous pilotons et de ce fait, nous pouvons être plus souple. En revanche, les autres ministères gardent les mêmes exigences que pour les candidats à la VAE classique.

> Pour les personnes n'ayant pas d'expérience, peuvent-elles être orientées vers HOPE ?

Oui, c'est un dispositif qui est porté par l'AFPA et le ministère du Travail qui possède ses propres critères d'éligibilité. Un webinar sera organisé par le C2RP courant Avril afin de présenter les différents dispositifs à destination de ce public.



Acteur
du réseau  **mon
Avenir pro**
Hauts-de-France

monavenirpro-hdf.fr